



L'EUROPE ET LA MER

Il a fallu des marées noires pour donner naissance à une sécurité maritime et des pirates pour qu'*Atalante* voie le jour... L'Europe a beau être un continent bordé par quatre mers et deux océans, elle a souvent eu besoin d'un évènement fort, parfois tragique, pour agir. Cette philosophie de la réaction a produit une collection de politiques sectorielles, sans vision d'ensemble. C'est aujourd'hui ce qui pourrait changer avec la mise en place d'outils de gouvernance aptes à relever les défis maritimes.

LA POLITIQUE MARITIME INTÉGRÉE

À l'orée du XXIème siècle, à l'heure où le monde prend doucement conscience que la mer est l'avenir de la Terre, l'Union européenne se lance dans la mise en place d'une politique maritime intégrée (PMI). Axée sur la « croissance bleue », elle vise une exploitation durable et maîtrisée des océans en optant pour une approche globale du milieu maritime. Il y avait urgence ! La floraison de politiques sectorielles avait abouti à un manque de coordination préjudiciable pour l'action maritime communautaire.

L'UE est venue à la mer par la politique commune des pêches, en 1983, sous le prisme essentiellement économique. Puis, au rythme de préoccupations nouvelles, différents secteurs s'ouvrent à l'action communautaire. La problématique environnementale explique ainsi le lancement, en 1992, du réseau Natura 2000, vaste ensemble d'aires marines protégées conciliant préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Le naufrage du pétrolier Erika en 1999, conduit de la même façon à de nouvelles règles sur la sécurité maritime : les paquets Erika I, II et III.

Ces politiques dispersées imposent peu à peu de nouveaux outils institutionnels, comme en 2007, la PMI. L'objectif est précis : « concevoir de nouveaux cadres politiques pour l'utilisation durable des mers et des océans embrassant tous les aspects des affaires maritimes et fixant des objectifs clairs, basés sur une stratégie intersectorielle globale ». Volet environnemental de cette PMI, la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » pose une ultime pierre, le 17 juin 2008, en visant une action globale sur le milieu marin.

Si l'UE s'est aujourd'hui dotée des outils stratégiques et de gouvernance idoines pour remplacer une politique de la réaction par la planification et l'anticipation, il lui reste à exporter son modèle et participer à civiliser ce vaste espace de liberté qu'est la mer. Participent de cette civilisation les questions de sécurité maritime où là aussi les choses ont beaucoup évolué.

PROTECTION DE L'ESPACE MARITIME : DE NOUVEAUX DÉFIS

Alors que les frontières terrestres ont longtemps été le point d'entrée principal des migrants clandestins vers l'Europe, la mer en est désormais la voie privilégiée. La lutte contre l'immigration illégale dans cet espace a poussé les États membres à chercher une meilleure coordination via la création d'un outil dédié : l'agence Frontex. Neuf opérations communes ont déjà été lancées. Reste que ces opérations

sont mises en place pour faire face à des réfugiés dont le nombre ne cesse de croître et des passeurs qui ne reculent devant rien en jouant sur les interstices du droit international qui impose le sauvetage des naufragés (convention de Hambourg). Les immigrés illégaux gagnent ainsi le Vieux Continent grâce aux secours apportés par les marines européennes.

La lutte contre la piraterie constitue également un défi maritime majeur pour l'UE. En octobre 2008, le Parlement européen adopte une résolution sur la piraterie, notamment au large des côtes somaliennes. L'objectif est d'accroître la coopération des organisations compétentes en matière de surveillance maritime pour assurer la sécurité dans les eaux internationales et protéger des navires, dont ceux du programme alimentaire mondial, à destination de la Somalie. L'opération *Atalante* voit le jour. Récemment prolongée jusqu'en décembre 2016, cette mission a su réunir les États membres autour d'engagements communs pour dissuader et réprimer les actes de piraterie mais aussi assurer et maintenir les flux économiques mondiaux qui transitent dans la région.

Tout comme dans le domaine civil, le besoin de coordonner ces politiques créées dans l'urgence s'est vite fait ressentir. Une stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE) a ainsi vu le jour en juin 2014. Elle a donné lieu à un plan d'actions qui s'articule autour de différents thèmes : surveillance maritime, échange d'informations, gestion des risques, protection des infrastructures maritimes critiques, recherche et innovation... Thèmes vastes, mais qui ont tous en commun la vocation de protéger les intérêts maritimes européens.

©European Union Naval Force Somalia – Operation *Atalanta*

